

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loin°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Les agents dont les noms suivent sont nommés à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation à compter du 1er septembre 2022

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
PUJALTE	MIMOUN	MOKHTARIA	Lycée Jules Guesde (voie générale et technologique) Montpellier
COUVERT	COUVERT	CATHERINE	Collège Jean-Louis Trintignant Uzes
GOMARIN	GOMARIN	FRANCIS	Lycée professionnel Gaston Darboux Nîmes
HEBRARD	HEBRARD	CATHIA	Collège Madame de Sévigné Perpignan

Part des femmes promouvables : 53% Part des femmes promues : 75%